

BAREME D'HONORAIRES au 1^{er} septembre 2017

TRANSACTION

IMMOBILIER ANCIEN	
PRIX DE VENTE	% HONORAIRES TTC
De 0.00 € à 40 000 €	12.00 %
De 40 001 € à 100 000 €	8.00 %
De 100 001 € à 150 000 €	7.00 %
De 150 001 € à 200 000 €	6.50 %
De 200 001 € à 300 000 €	6.00 %
De 300 001 € à 400 000 €	5.50 %
+ de 400 001 €	5.00 €

IMMOBILIER NEUF	3.00 % à 5.00 % Hors Taxes sur prix TTC
TERRAIN	8.00 %
VIAGER	Les honoraires pris sur le bouquet sont doublés
AVIS DE VALEUR sans objectif de vente	180 € TTC
Mandat de recherche	Honoraires à charge de l'Acquéreur

TVA : taux en vigueur de 20.00%

Nos honoraires sont à la charge du vendeur (sauf cas particulier)

Ils comprennent : l'estimation du bien, la constitution du dossier de vente, la recherche de clients acquéreurs, la mise en place du financement, les prestations de visite, de négociation, de rédaction du compromis de vente, le suivi administratif jusqu'à la signature de l'acte authentique.

Durée du mandat de vente : 3 mois irrévocables. Préavis de résiliation : 15 jours.

Transaction avec réception de fonds

« Tous les versements ou remises doivent donner lieu à la délivrance d'un reçu. Ce reçu est conforme à un modèle fixé par arrêté conjoint du garde des sceaux, ministre de l'économie et des finances. Un double du reçu demeure dans un carnet de reçu. ».

Compagnie Européenne de Garanties et Cautions, n° 01135TRA101 – 16, rue Hoche – Tour Kupka B – TSA 39999 -92919
La Défense Cedex. Montant : 150 000 €

Compte article 55 du décret du 20 juillet 1972 - Banque Crédit Mutuel - Annecy

Carte professionnelle N° : CPI 7401 2016 000 013 387

Agence juridiquement et financièrement indépendante

Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante

    www.century21.fr